

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

**OBJET / GAIA : C.C.A.S. : fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration et
élection des représentants du Conseil municipal.**

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 8 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Eric Duphil, M. Christian Devèze, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Maria Aristizabal à M. Peio Etxeleku ; M. Jean-Paul Alaman à Mme Servane Etchegaray ; M. Eric Duphil à M. Philippe Lautrou ; M. Christian Devèze à M. Jean-Noël Magis ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Mme Véronique Cadepond-Larronde expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'administration du C.C.A.S sont fixées par le Conseil municipal (art. L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles).

Elle indique que le Conseil d'administration est composé, outre le Maire qui en est le Président de droit, en nombre égal, de :

- Au maximum 8 et au minimum 4 membres élus en son sein par le Conseil municipal,
- Au maximum 8 et au minimum 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil municipal dans la limite indiquée ci-dessus.

Mme Véronique Cadepond-Larronde précise que les membres élus par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'administration du C.C.A.S, et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Véronique Cadepond-Larronde et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à 16 le nombre des membres du Conseil d'administration du C.C.A.S, étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil municipal, et l'autre moitié nommée par le Maire.

Les listes des candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Kanbo Elkartu	Cambo en avant	Nahi Dugun Herria
Emmanuelle MEYNIER	Rosalie DUPRÉ	Argitxu HIRIART-URRUTY
Philippe LAUTROU		
Patrick LARREBAT		
Laetitia SORHAITZ		
Arantxa SAINT-MARTIN		
Cathy KRANJCEVIC		

Le Conseil municipal procède à l'élection des membres siégeant au Conseil d'Administration du C.C.A.S au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin de liste, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Bulletins nuls (à déduire) : 8

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 2,625

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Kanbo Elkartu	17	6		6
Cambo en avant	2	0	1	1
Nahi Dugun Herria	2	0	1	1

Sont ainsi déclarés élus pour être membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Cambo-les-Bains pour la durée du présent mandat, à l'unanimité des votes exprimés :

- Mme Emmanuelle MEYNIER
- M. Philippe LAUTROU,
- M. Patrick LARREBAT,
- Mme Laetitia SORHAITZ,
- Mme Arantxa SAINT-MARTIN,
- Mme Cathy KRANJCEVIC,
- Mme Rosalie DUPRE
- Mme Argitxu HIRIART-URRUTY

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Esteban GARRASTAZU

Saioko idazkaria / Secrétaire de séance



Peio ETXELEKU

Kanboko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains